



Montigny le Bretonneux, Le 31 janvier 2018

PREVENTION CONTRE LE DOPAGE

LISTE DES SUBSTANCES INTERDITES

- S1 : Agents anabolisantes : Nandrolone, Testostérone...
- S2 : Hormones peptidiques, facteurs de croissance et substances apparentées : ACTH, EPO, Hormones de croissance, gonadotrophine chorionique, insulines...
- S3 : Béta 2 agonistes
- S4 : Modulateurs hormonaux et métaboliques
- S5 : Diurétiques et autres agents marquants
- S6 : Stimulants : Amphétamines, Ephédrine, Heptaminol...
- S7 : Narcotiques : Morphine, Héroïne
- S8 : Cannabinoïdes : Cannabis, Haschich, Marijuana
- S9 : Glucocorticoïdes

PREVENTION

Pour rechercher si un médicament fait partie des substances interdites, nous vous conseillons de vous rendre sur le site de l'AFLD : <http://medicaments.afld.fr/>